

ARRETE N°10/2024 : MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DE L'ECO-FOURRIERE DU 23 DECEMBRE AU 31 DECEMBRE 2024 INCLUS

VU le Code Général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT qu'en raison des congés de fin d'année et des contraintes d'exploitation, la fourrière intercommunale doit modifier ses horaires du lundi 23 décembre au mardi 31 décembre 2024,

CONSIDERANT, par ailleurs, la moindre affluence des enlèvements de véhicules et des visites du public en période de fêtes,

Nous, **Daniel LEVEL**, Président du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples,

ARRETONS

ARTICLE 1 : L'Eco-fourrière, située au 31 route des Quarante sera **ouverte** :

- **De 9h00 à 17h00**, sans RDV, les jours suivants : lundi 23 décembre, le jeudi 26 décembre, le vendredi 27 décembre, le lundi 30 décembre 2024 ;
- **De 09h00 à 16h00**, sans RDV, les jours suivants : mardi 24 décembre, le mardi 31 décembre 2024 ;
- **De 09h00 à 12h00**, sans RDV, le samedi 28 décembre 2024.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'une demande de déferé auprès du Préfet ou d'une autre contestation directe auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 29 NOV. 2024

Transmis en Préfecture et affiché le 29 NOV. 2024

Pour Extrait Conforme


Daniel LEVEL
Président du Syndicat Intercommunal